

Revision des cadres?

(page 2)

Face au syndicalisme: un bloc solide

(page 3)

La S. Rubin repousse la médiation municipale

(page 4)



VOL. XXVIII — No 22

Montréal, 30 mai 1952

Un boxeur sert à Dupuis Frères

une leçon de sens social

Joe Louis refuse de traverser les lignes de piquetage — Provocations

LA GREVE CONTINUE

La Maison Dupuis Frères et les milliers de sportifs montréalais qui comp- taient rencontrer l'ancien champion au rayon des sports du magasin en grève se sont vu servir, mardi dernier, une solide leçon d'esprit social. En effet, le boxeur noir de réputation mondiale a refusé de traverser les lignes de pique- tage et les curieux en ont été pour leurs frais, de même que la Maison Dupuis.

Voici, d'après une déclaration aux journaux, comment les choses se sont passées.

"M. Dave Rochon, président du "National Boxing Association", est intervenu à la demande des Syn- dicats Nationaux auprès de l'an- cien champion mondial de la boxe Joe Louis pour le dissuader de traverser les lignes de piquetage chez Dupuis Frères.

"Nous avons fait nous-mêmes auparavant, précise Philippe Gir- ard, organisateur de la C.T.C.C., plusieurs démarches afin de mettre Joe Louis au courant de la grève

qui dure depuis trois semaines chez Dupuis Frères.

"Sachant que cette vedette inter- nationale de la boxe était née de la classe ouvrière, nous étions sûrs qu'il ne trahirait pas ses origines si on le renseignait sur la situa- tion.

"Nous sommes heureux de cons- tater qu'il a su se grandir davan- tage auprès des siens et auprès du public par le bel exemple de solidarité ouvrière qu'il a donné en s'abstenant de paraître chez Du- puis.

"Nous remercions ceux qui sont intervenus auprès de lui. Nous sommes certains que ce qu'il perd pécuniairement lui sera rendu au centuple par l'estime de ses conci- toyens. Puisse cet exemple qui nous vient du pays voisin faire comprendre à notre population le symbole que représente une ligne de piquetage.



JOE LOUIS

Nous voulons signaler également que, mardi matin, un groupe de détectives privés de l'agence Bar- nes se sont emparés d'un gréviste en face de l'édifice des syndicats rue de Montigny. Ils l'ont enlevé dans une automobile sans y être aucunement autorisé.

Nous avons appris par la suite que ce gréviste avait été remis à la police municipale, mais nous protestons contre les pouvoirs que s'arrogent les agents de Dupuis Frères.

Qu'advierait-il si les Syndicats Nationaux, à l'instar de cette com- pagnie, engageait un groupe de fort à bras pour menacer et appré- hender les scabs, particulièrement ceux qui crachent sur la tête des piqueteurs?

La justice sociale prêchée par l'Eglise n'y trouverait certainement pas son profit. Probablement que la Maison Dupuis Frères malgré toutes les excuses et les rétracta- tions qu'elle publie, va continuer de laisser les provocations se mul- tiplier; c'est si facile de sauver la face par de belles paroles.

Nous voulons être compris?

EXPLIQUONS-NOUS!

Les travailleurs se scandalisent volontiers (ils n'ont pas tort, du reste) de l'ignorance extraordinaire, manifestée par un grand nombre de personnes, quand il s'agit de questions syndicales.

Au temps de la grève de l'amiante, alors que cinq mille mineurs se battaient depuis des mois pour la sécurité syndi- cale, on trouvait des gens instruits pour nous demander: "Mais au fond, qu'est-ce que c'est que cette formule Rand?"

* * *

A Louiseville, la compagnie a exigé, dans son ultimatum- chantage, l'abolition de la retenue syndicale. "Retenue syndi- cale, m'ont demandé béatement des gens soi-disant éclairés, qu'est-ce que c'est ça, la retenue syndicale?"

Et l'autre jour, un gérant-scab de la Maison Dupuis, pé- rorant à la Caisse populaire de sa paroisse, proclamait qu'il "n'y avait pas de grève puisque le magasin vendait toujours". Et les badauds l'ont cru jusqu'au moment où un syndiqué présent a demandé, de son air le plus candide: "Alors, aussi longtemps que Dupuis vendra un mouchoir par jour, il n'y aura toujours pas de grève?" — Le gérant-scab est resté coi, il s'est fait un silence, puis un autre a demandé en toute inno- cence: "Mais alors, qu'est-ce que c'est au juste, une grève?"

* * *

Je pourrais donner encore des douzaines d'exemples de cette ignorance formidable en matière syndicale. Mais ensuite, que faudrait-il en conclure? Que les ignorants sont à blâmer? Que nos écoles ne font pas leur devoir? Que toute personne tant soi peu instruite devrait connaître au moins les rudiments du syndicalisme?

Je suis bien d'accord. Tout cela est sans doute vrai. Mais je crois aussi que nous, syndiqués, avons nos respon- sabilités en cette matière. Si nous voulons que la population

Gérard PELLETIER

(suite à la page 2)

Exposition du 25e anniversaire politique de M. Duplessis



Vous voyez là, de gauche à droite, les instruments qui ont servi au gouvernement de l'Union na- tionale pour établir au Québec la paix industrielle et appliquer la législation ouvrière la plus progres- sive de ce continent et même du monde... Et ceux qui ne croient pas le gouvernement sur parole à ce sujet ne sont que des m... libéraux.

Ce triste sire fut arrêté mardi matin par la police municipale pour de semblables offenses. Nous espérons que la police se montrera aussi sévère pour les agents de la compagnie qu'elle le fut pour les grévistes.

REVUE de PRESSE

POUR COLLABORER, IL FAUT ETRE AU MOINS DEUX !

Si la grève chez Dupuis a donné lieu jusqu'ici à une efflorescence de nouvelles et de reportages sensationnels dans nos journaux, elle n'a pas soulevé beaucoup de commentaires en éditorial. Dans son numéro du 24 mai, l'hebdomadaire "Notre Temps" enregistre le fait et s'en inquiète, en ces termes :

"Notons qu'il y a conflit entre des patrons catholiques et des employés catholiques, que les propos des uns et des autres sont rapportés tous les jours dans la presse quotidienne. C'est un sujet ou du moins une occasion de scandale public. Remarquons aussi que la presse, si elle rapporte les accusations mutuelles que se lancent les chefs des deux groupes en présence, se garde bien de prendre elle-même position. On dirait que sur un problème aussi sérieux, la presse n'est pas libre d'émettre une opinion".

On est porté à croire que même "L'Action Catholique" est dans la même situation que les autres journaux sous ce rapport. Jugeons-en plutôt par quelques extraits caractéristiques d'un article du Dr Louis-Philippe Roy, en date du lundi, 19 mai, sous le titre : "Un ordre de liberté, de justice et de charité" :

"En plusieurs endroits où des difficultés patronales-ouvrières ont éclaté, les choses s'enveniment; on échange des gros mots et même des coups; on multiplie les arrestations et les actions.

"Sans vouloir intervenir directement dans des litiges que nous ne connaissons pas suffisamment, sans vouloir prendre parti pour l'un ou l'autre des camps en présence, nous nous permettons tout de même de jeter un cri d'alarme, ou si l'on préfère, de lancer l'appel du spectateur soucieux de la paix sociale".

Après avoir rappelé "aux patrons puissants" et "aux organisations ouvrières non moins puissantes", les plus récents enseignements de Pie XII relativement à la paix sociale comme à la paix internationale, le rédacteur en chef de "L'Action Catholique" poursuit :

"Que les patrons et les dirigeants ouvriers se demandent s'ils ne sont pas en train de s'engager sur une voie où ils ne seront bientôt plus libres de négocier... L'usage de la force et les déclarations provocantes ne sont plus favorables à l'instauration d'un ordre de justice. Des grèves ont été déclarées. Il serait vain pour le moment de démontrer que l'on a eu tort ou raison, ou de se demander si les ouvriers et les employeurs ont tout fait pour les éviter. Mais de part et d'autre, on doit respecter les exigences de la justice qui n'a pas perdu ses droits même au stade de la grève".

"Il y a évidemment un vif contraste entre cette déclaration de principes, très sereine, très détachée — favorisée sans doute par l'éloignement du lieu du conflit — et l'apostrophe que lançait à la Maison Dupuis Frères le chanoine Pichette, aumônier général de la C.T.C.C. : "La Maison Dupuis s'est tellement proclamée catholique que l'Eglise a aujourd'hui le droit d'exiger d'elle qu'elle respecte la doctrine sociale chrétienne".

Entre ces deux attitudes assez éloignées l'une de l'autre, il y a place pour une troisième, et c'est celle de "Notre Temps" telle qu'exprimée dans l'éditorial que Léopold Richer consacre à la grève chez Dupuis Frères et où il écrit notamment :

"Admettons qu'il ne soit pas facile, dans un conflit comme celui-ci, de voir parfaitement clair et d'émettre une opinion, en tous points nuancés, qui soit tout à fait juste pour les deux parties en présence".

Il prend soin d'ajouter toutefois :

"Mais parce que la tâche est difficile, cela ne signifie pas qu'il ne faut pas tenter de l'accomplir".

Que dit-il, pour sa part ? Ceci, entre autres choses :

"Nous croyons sincèrement que, du côté des employés — à prendre leurs griefs à leur pleine valeur — la cause est juste. Il semble incontestable que la moyenne des salaires est trop faible, quand on les considère par rapport au coût de la vie.

"En cette affaire l'enjeu est considérable, conclut M. Richer. Tous les ouvriers de la province, tous les patrons et toute la population se demandent : Est-ce là tout ce que peut donner, dans une province à forte majorité catholique, la doctrine sociale de l'Eglise ? Dans des cas comme celui-ci, la doctrine de l'Eglise doit-elle nécessairement aboutir à une impasse, à la guerre sociale ? Pour ma part, je suis profondément convaincu que la doctrine sociale de l'Eglise n'est pas un vaste pugilat organisé. Mais il faut que les hommes qui ont mission de l'appliquer démontrent, par leur bonne volonté, leur esprit de collaboration, voire par l'acceptation de certains sacrifices, que la doctrine de l'Eglise est la seule règle qui peut assurer la paix aux classes sociales".

La C.T.C.C. est aussi de cet avis, mais elle croit également que pour collaborer, il faut être au moins deux. Après avoir fait seule plus de la moitié du chemin, elle attend toujours la venue — ou l'approche — de l'autre partie.

Expliquons-nous...

(suite de la page 1)

comprene le syndicalisme, n'est-ce pas à nous d'abord de nous en occuper ? Nous avons fait depuis quelques années un effort d'éducation remarquable en milieu ouvrier. De cela nous pouvons être fiers.

Mais en-dehors du mouvement ouvrier ? Avons-nous rencontré les commissions scolaires de nos villes pour discuter la question avec eux ? Avons-nous fait l'effort nécessaire pour répandre en-dehors de nos cadres toutes nos publications (journal, brochures) capables d'instruire les gens sur notre activité ? Avons-nous assuré sur le plan local une publicité convenable à notre travail : négociations, journées d'études, grèves, congrès, etc. ?

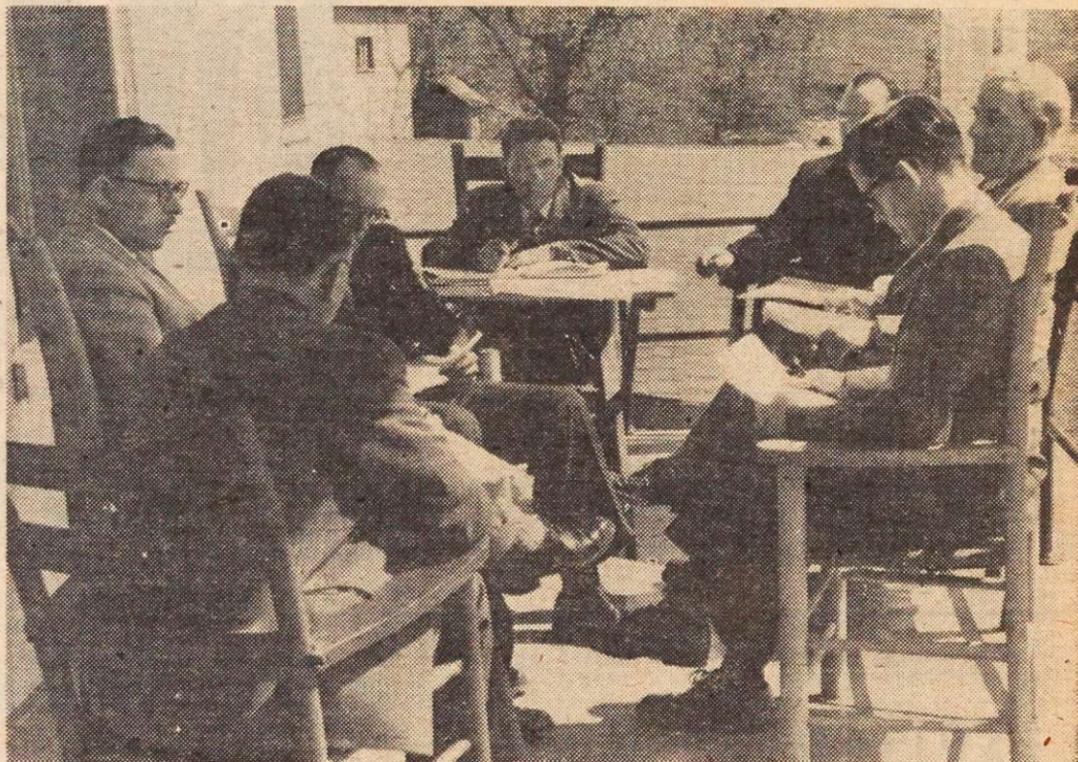
A ce moment-ci, le besoin d'une telle publicité se fait durement sentir. Nous sommes en grève à plusieurs endroits : nous voulons que la population comprenne notre cause et nos revendications. A la lumière de ce besoin que nous ressentons aujourd'hui très vivement, il serait bon de réviser nos objectifs et de redoubler d'efforts.

Si nous voulons que les gens nous comprennent, expliquons-nous. C'est le seul moyen efficace et personne ne l'appliquera pour nous si nous négligeons nous-mêmes de le faire. Chaque syndiqué a un devoir personnel de propagande dans son entourage immédiat.

Gérard PELLETIER

DANS LE M

JOURNEE D'ETUDE DES PERMANENTS



Une Commission au travail

La C.T.C.C. reviserait ses cadres ?

La deuxième session d'études des permanents syndicaux de notre province a réuni au Château Bel-Air, à l'île d'Orléans, près de Québec, au delà de 75 délégués venus de la plupart des centres de la province. Plusieurs aumôniers ont également assisté à ces délibérations qui se sont tenues les 22, 23 et 24 mai.

Le programme des journées d'étude portait à peu près exclusivement sur la structure et la constitution de la C.T.C.C. C'était la première fois qu'une question d'aussi grande envergure faisait le sujet d'études aussi considérables. Ces échanges de vues ont permis aux permanents de prendre une vue d'ensemble de la plupart des problèmes qui touchent à l'organisation interne de notre mouvement et il ne fait pas de doute qu'ils seront très utiles pour mener à bien le travail difficile de la constitution de la C.T.C.C. qui doit être entreprise bientôt.

A qui le pouvoir ?

Les questions posées aux délégués, au cours des séances d'étude de la première journée, portaient sur des problèmes fondamentaux. Les délégués ont eu à se demander si la désignation officielle de la C.T.C.C. ne devait pas être modifiée, si la C.T.C.C. devait être constituée de tous les syndicats ou des fédérations et des conseils centraux, si le pouvoir d'affiliation devait revenir à la C.T.C.C. elle-même ou de préférence aux fédérations et aux conseils centraux. Pendant ces deux séances d'études, soit par commissions, soit plénières, les idées les plus diverses furent exprimées sur ce sujet fondamental.

Le congrès

La journée de vendredi fut consacrée particulièrement à l'étude des meilleures façons de procéder pour rendre le congrès de la C.T.C.C. plus profitable, plus instructif, pour en accélérer le plus possible le travail sans pour autant nuire à la libre expression des opinions par les délégués. On s'est demandé, par exemple, s'il ne serait pas opportun d'insérer les rapports des congrès des fédérations dans le rapport général du Bureau confédéral, si les résolutions soumises devaient faire partie d'un feuillet, comme c'est actuellement la coutume, ou bien s'il ne serait pas préférable et plus utile de les soumettre à des comités spéciaux qui feraient un rapport général. On s'est également demandé s'il n'y aurait pas certains avantages à procéder à la mise en nomination des candidats aux postes d'officiers pendant le congrès au lieu d'attendre à la séance consacrée aux élections.

Sur un autre plan, les délégués ont eu à étudier s'il était oppor-

Rôle de l'aumônier

Une soirée fut consacrée à l'étude du rôle de l'aumônier dans les syndicats et l'autre à l'action politique.

Ces séances d'études, où toutes les opinions se sont exprimées dans une large atmosphère de liberté et de franchise, ont permis aux permanents de faire un premier travail de déblaiement qui permettra d'entreprendre la refonte de la constitution, projetée depuis quelques années, et d'assurer, comme le faisait tour à tour remarquer à la fin de la session le confrère Jean Marchand et M. le chanoine Henri Pichette, le bien commun de la C.T.C.C.

PAIN ET CADILLACS

"A mon avis, nous les ouvriers du vêtement et du textile avons le droit de demander : qu'est-ce qui se passe dans ce pays ?

"Comment pouvons-nous vivre, prendre soin de nos familles, éduquer nos enfants quand les prix ne cessent de monter et que notre revenu baisse constamment faute de travail ?

"Nous endurons présentement les conséquences d'une économie loufoque — une économie qui multiplie les Cadillacs et diminue le nombre des acheteurs de vêtements.

"Je n'ai pas d'objection aux Cadillacs. Je n'ai même pas d'objection contre les gens qui possèdent des Cadillacs. Mais je m'objecterai toujours à ce que le pays tout entier soit administré aux profits des propriétaires de Cadillacs.

"Il y a dans ce pays beaucoup de gens qui voyagent en tram ou en métro et qui sont tout aussi importants que les propriétaires de Cadillacs; à mon avis, ils sont même plus importants".

Ces paroles, tirées d'un discours de M. Emil Rieve, président des ouvriers du textile américain, pourraient s'appliquer tout aussi bien au Canada qu'aux Etats-Unis. N'est-ce pas les gens du textile et du vêtement ?

MOUVEMENT

EN FACE DU SYNDICALISME :

UN BLOC SOLIDE

Ennemis en temps de paix, à cause de la concurrence, les grands magasins s'unissent quand il s'agit de combattre le syndicalisme

On avait peine à le croire, au début, mais les cas se multiplient. On ne peut plus en douter.

Un jour, c'est un ouvrier de l'imprimerie qui, ayant commandé chez Dupuis Frères, avant la grève, cinq gallons de peinture pour rafraîchir sa maison, reçoit le colis par l'entremise d'un camion de Morgan.

Etonné, il demande au livreur :

— Mais comment ça se fait ? J'ai acheté cette peinture chez Dupuis, pas chez vous ?

— Elle vient de chez Dupuis, monsieur. Soyez sans inquiétude.

— Oui, à cause de la grève.

En bon syndiqué, le travailleur en question a retourné la peinture et s'est empressé de venir nous raconter l'histoire : Vous voyez ça ? disait-il, Morgan et Dupuis, les grands ennemis ! Ça leur pèse pas aux bras en temps de grève, la concurrence sacrée du régime capitaliste !

Le lendemain, la même histoire nous était répétée par une dame qui avait traversé innocemment la ligne de piquetage pour acheter un objet lourd, mais qui n'en croyait pas ses yeux quand le livreur de Morgan s'est présenté chez elle. Elle en fut tellement estomaquée que sa résolution est maintenant prise de ne plus franchir le piquet de grève...

Rien d'étonnant

Admettons que, sur le coup, de

tels incidents peuvent causer quelque surprise. De voir ainsi des concurrents acharnés s'entendre comme larrons en foire pour écraser un syndicat en grève, cela nous laisse de quoi méditer.

Mais si l'on y pense bien, justement, on comprend vite que cela est très normal, que cela découle de la logique même du capitaliste : profit d'abord.

Stratégie

D'abord, du strict point de vue syndical, n'est-ce pas l'intérêt de Morgan de seconder la Maison Dupuis ? Car si le syndicat prend pied chez Dupuis, qui vous dit qu'il n'envahira pas l'autre établissement un jour ou l'autre ? Or si la Maison Dupuis, canadienne-française catholique, a le culot de mener la guerre antisyndicale, pour-

quoi Morgan ne la seconderait-il pas dans l'ombre ? Sans partager l'odieuse de l'opération, Morgan ramassera sa part des avantages. C'est exactement la stratégie de la dernière guerre : combattre les Allemands en Europe pour qu'ils ne mettent pas le pied au Canada...

Tout s'efface...

La concurrence ? On recommandera après, voyons ! Pour le moment, tout doit s'effacer devant la solidarité capitaliste. Car malgré les apparences, la maison canadienne-française catholique a les mêmes intérêts, les mêmes préjugés, les mêmes méthodes que sa consœur protestante de langue anglaise. Les arguments patriotiques ont du bon quand il s'agit de faire payer le client mais non point quand il s'agit de payer les employés. Sur cette dernière question, on s'entend parfaitement avec la maison Morgan.

Il en a toujours été ainsi, du reste. Si nous avons cru le contraire, nous étions trompés par les apparences. Le syndicalisme, en dépit de tous les nationalismes, se heurtent toujours, en cas de grève, au bloc solide des capitalistes unis.

Il faut retenir cette leçon qui pourra nous être utile.

Le service national de placement: briseur de grève?

Les chefs des trois principales unions ouvrières de Montréal étaient récemment convoqués d'urgence pour discuter de l'attitude du Service national de placement en rapport avec les situations de grève.

Cette réunion faisait suite à des annonces publiées par Dupuis Frères dans un journal montréalais pour obtenir des briseurs de grève. Le nom de l'employeur n'était pas divulgué et la mention de l'état de grève n'était pas soulignée, mais ces annonces étaient publiées sous l'autorisation du Service national de placement.

Dans un télégramme expédié à l'hon. Milton F. Gregg, ministre du Travail, la C.T.C.C., par son président, désapprouvait totalement l'engagement des briseurs de grève pratiqué sous le couvert du Service national de placement, dans une

maison où une grève légale existe, et demandait l'intervention immédiate du ministre.

L'hon. Milton Gregg répondit par télégramme que le rôle du Service de placement se borne à aviser les candidats qu'un différend existe mais ne les incite pas à s'engager. Il n'a aucune autorité pour faire davantage et laisse toute liberté aux candidats eux-mêmes.

Grève légale

A cette rencontre, M. Picard demanda d'abord comment il se faisait que l'annonce publiée dans "La Presse" ne mentionnait pas pour quelle raison on faisait cette demande pour tant d'occupations variées et pourquoi cette annonce était publiée avec l'autorisation du Service, alors qu'il s'agissait d'un seul employeur dont les ouvriers sont en grève légale. "Etant donné, continue M. Picard, qu'une grève ne brise pas le contrat de travail, le Service de placement ne devrait jamais autoriser la publication de ce genre d'annonces ni d'accepter de diriger des postulants vers cet employeur". M. Philippe Vallancourt du Congrès canadien ajouta aux remarques précédentes un point additionnel. "Puisque, dit-il, la loi ne reconnaît pas comme étant en chômage une personne en grève, le Service de placement ne peut considérer qu'il

y a des vacances dans cette industrie. Il suggère qu'on verse les prestations d'assurance chômage à ceux qui font la grève".

M. Hefferman en charge du Bureau de Montréal pour l'assurance chômage, fait observer que le Service est neutre et que les grèves placent toujours le bureau de placement dans une situation délicate. Si des emplois sont offerts aux grévistes, l'employeur se plaint que le Service prolonge la grève. Si le Service offre des emplois chez le patron, les unions ouvrières se plaignent que le Service joue le rôle de briseur de grève.

Rien dans la loi?

Il souligne qu'il n'y a rien dans la loi du pays qui empêche un employeur d'embaucher du personnel pendant une grève ni un gréviste d'accepter un emploi temporaire ailleurs. De plus, lorsqu'un postulant est informé d'un emploi chez un employeur où il y a grève, l'employé est averti de cet état de chose en même temps qu'on lui explique qu'il ne perd pas ses droits aux prestations en refusant cet emploi.

L'article "e-122 du manuel d'emploi indique assez clairement de quelle façon le Service procède.

Il s'ensuit donc une longue discussion au cours de laquelle les membres sont unanimes à dire que le Service de placement devrait s'abstenir, premièrement de diriger des postulants chez un employeur où sévit une grève, deuxièmement, d'autoriser la publication d'annonces sous le nom du Service national de placement en faveur d'un employeur en particulier alors qu'il existe une grève dans son établissement.

(suite à la page 4)

D'ASBESTOS,

PLUS DE COMMANDES POUR DUPUIS

Réuni en assemblée générale dimanche soir dernier, le Syndicat des mineurs d'amiante d'Asbestos votait à l'unanimité une résolution qui pourrait bien devenir un précédent. Les membres décidaient en effet de retourner à la Maison Dupuis Frères de Montréal tous les catalogues que celle-ci leur avait adressés. Les mineurs ont spontanément pris l'engagement de ne faire tenir à ce magasin aucune commande jusqu'à ce que la Maison Dupuis ait signé un contrat de travail avec ses employés.

L'assemblée a voté de plus une somme de 200 dollars à la caisse de secours des grévistes montréalais ainsi qu'un prélèvement de 50 cents par membre pour les grévistes de la S. Rubin de Sherbrooke.

Enfin, l'assemblée a procédé aux élections annuelles qui ont donné les résultats suivants : président, A. Larivière (7e terme) ; vice-président, O. Champagne (6e terme) ; secrétaire, R. Pellerin (8e terme) ; directeurs, J.-P. Roy (5e terme) ; R. Gagnon (3e terme) ; L. Dus-sault (2e terme) ; E. Gagné (4e terme) ; P.-H. Bolduc (2e terme) ; F. Lavigne (1er terme) ; sentinelles, A. Si-rois et O. Tellier ; porte-drapeau, J. Boilard.

LE ROLE DES SYNDICATS

Un juge américain lance un appel aux syndiqués

Deux fois dans la même journée, un juge de la Cour Suprême et un éducateur américain ont répété à un groupe de syndiqués que la victoire du monde libre sur le communisme dépend de ce qu'il adviendra des peuples coloniaux du monde.

Le juge William O. Douglas, de la Cour Suprême des Etats-Unis, était l'un des orateurs au Congrès du textile et le Dr Mordecaï Johnson, président de l'Université Howard de Washington, a pris lui aussi la parole.

"Nous avons placé notre confiance dans les canons et dans les dollars, a dit M. Douglas, et c'est ma conviction profonde que les peuples de l'Asie ne peuvent être conquis ni par les canons ni par les dollars.

"Les peuples de l'Asie doivent être conquis, s'ils doivent l'être, par des idées. Quelles idées ? Les mêmes idées pour lesquelles lutte le syndicalisme".

M. Douglas a dit que les communistes se posaient en champions des peuples du Moyen-Orient en lutte contre le régime féodal.

D'autre part, il a accusé les Etats-Unis d'avoir "appuyé des régimes réactionnaires, versé de l'argent pour supporter des gouvernements corrompus et réactionnaires, gaspillant ainsi la richesse de l'Amérique, essayant de maintenir

le statu quo, essayant d'équilibrer la situation, comme diraient nos personnages officiels.

"Je vous demande, a conclu M. Douglas, à vous, syndiqués, de porter sur le terrain des relations internationales vos idées sur la justice sociale et économique".

M. Johnson n'a pas seulement parlé de l'Asie, mais aussi de l'Afrique, où a-t-il dit, nos alliés de l'Ouest exploitent 250 millions d'habitants. Il a dit que les Etats-Unis devraient mettre leur propre maison en ordre en ce qui concerne les relations inter-raciales afin d'acquiescer le courage d'attaquer l'exploitation à l'étranger.

Il voit la prochaine élection nationale comme une occasion de changer la structure du Congrès et de renverser la coalition des réactionnaires qui s'opposent à l'extension des droits civils.

Les syndicats et les ouvriers

Le Conseil canadien du Bien-Etre social annonce que la division des caisses de bienfaisance et des conseils d'oeuvres de cet organisme comptera désormais un comité des syndicats ouvriers.

M. Carl Reinge, président de la division des Caisses de bienfaisance et des Conseils, présidera également ce comité qui comprendra des représentants des divers syndicats nationaux et des fédérations d'oeuvres de charité.

Ce comité se propose de favoriser les syndiqués à participer aux initiatives de bien-être social. De même encouragera-t-il les caisses de bienfaisance ou fédérations d'oeuvres ainsi que les autres associations à amener les dirigeants ouvriers à aider à la direction des

oeuvres et à leurs divers comités.

A titre de première réalisation, le comité se propose de mener une enquête sur la collaboration déjà établie entre les oeuvres sociales et les syndicats ouvriers locaux.

La première réunion du comité aura lieu à Montréal.

B. Mongeau
AUTOS-LTÉE
MONTREAL

FA. 3633*

Vendeur autorisé
CHEVROLET et OLDSMOBILE
CAMION CHEVROLET

Pièces de rechange
GENERAL MOTORS

Autos usagées
parfaitement reconditionnées

Service de 24 heures

Coin Amherst et De Montigny,
MONTREAL

Les
Plaisent
Player's

LA CIGARETTE PAR EXCELLENCE
AU CANADA

C.T.C.C.
le travail

Organe officiel de la Conf. des Travailleurs catholiques du Canada.
Paraît tous les vendredis.

Directeur :
GERARD PELLETIER
Administrateur :
MARCEL ETHIER
Rédacteur en chef :
ANDRE ROY
Publiciste
ROGER MCGINNIS

Bureaux : 1231 est, rue DeMontigny,
Montréal — FA. 3694
Abonnement : Un an, \$1.50;
le numéro, 3 cents

Publié par la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada et imprimé par L'Imprimerie Populaire Limitée, 434 Notre-Dame est. Montréal.

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe.
Ministre des Postes, Ottawa.

LA SEMAINE

VICTORIAVILLE

Conseil syndical

Sous la présidence de M. Georges-Etienne Gagné, agent d'affaires, le Conseil central de Victoriaville a procédé à ses élections annuelles. Ont été élus : MM. W. Dumas, président; F. Babineau, vice-président; P. Poirier, secrétaire-archiviste; R. Chabot, secrétaire-trésorier; A. Gagnon, A. Pépin et A. Turcotte, directeurs.

JOLIETTE

Orientation politique

Le Conseil central de Joliette tiendra dimanche matin une séance d'étude consacrée à l'orientation politique.

La séance consistera en un bref exposé de Gérard Pelletier, directeur du "Travail", suivi d'un forum.

Nouvel organisateur

Le Conseil central de Joliette vient de s'assurer les services d'un nouvel organisateur M. Noël Lacas.

M. Lacas est un ouvrier de l'industrie du bois. Il était depuis sept ans à l'emploi de la compagnie Canada Manufacturing à l'Épiphanie. Il a rempli là tour à tour, au service de son syndicat, les fonctions de secrétaire-correspondant, secrétaire-archiviste, agent d'affaires et négociateur.

MONTREAL

Boîte de carton

Les Travailleurs du Carton et du Papier façonnés ont procédé à leurs élections annuelles dans les différents locaux. On trouvera ci-après les résultats de ces élections.

Ont été élus à l'Association des Employés de Standard Paper Box : M. R. Naud, président; Mlle R. Day, vice-présidente; MM. U. Rochette, trésorier; et H. Roy, secrétaire; directeur : MM. R. Birtz et R. Barrette.

A la Boxcraft : MM. M. Chartier, président; A. Ronger, vice-président; J.-P. Patenaude, secrétaire.

A la Standard Paper Box (gauffré) : Mlle M. Martel, présidente; MM. P. Gibeau, vice-président; G. Poitras, secrétaire.

A l'Association des Employés de la King Paper Box : MM. R. Chartron, président; A. Lavoie, vice-président; S. Chartrand, secrétaire; L. Champagne, directeur.

A l'Atlas Paper Box : MM. M. Pépin, président; A. Cloutier, vice-président; Mme G. Marquis, secrétaire.

A la City Paper Box : M. Denis Jobin, président; Mlle T. Laliberté, vice-présidente et secrétaire.

A la London Paper Box : Mlle B. Duchaussoy, présidente; et Mlle R. Chartier, vice-présidente.

A la United Paper Box : MM. Albert Hillman, président; J.-P. Planthe, vice-président; J.-P. Laframboise, secrétaire.

Conseil

Le Conseil syndical de l'Union des Travailleurs du Carton et du Papier façonnés est formé de : MM. R. Naud, président; M. Pépin, vice-président; R. Charron, secrétaire-archiviste; U. Rochette, trésorier; S. Chartrand, secrétaire-financier. Tous ont été réélus.

SHAWINIGAN FALLS

Travailleurs de l'automobile

Le syndicat a reçu dernièrement une autre reconnaissance syndicale pour les employés du garage Valley Auto Limitée. Au cours de la semaine, M. G.-E. Hébert, agent d'affaires du syndicat, a été informé qu'il recevrait quatre autres reconnaissances syndicales.

A l'aluminium

L'arbitrage débutera dans la semaine du 9 juin. Il s'agit d'un arbitrage au sujet de griefs, notamment ceux des planteurs de gougeons et le non-paiement des fêtes de Noël et du jour de l'An.

A l'Empire Shirt

Le tribunal d'arbitrage a débuté vendredi dernier au Palais de justice de Trois-Rivières. Le tribunal étudie en même temps le différend entre les employés de Grand-Mère et la compagnie et entre les employés de Louiseville et la même compagnie. Il s'agit du renouvellement de la convention collective.

Le tribunal poursuivra l'étude de la cause le 30 mai pour ce qui est de l'usine de Louiseville et le 7 juin en ce qui regarde celle de Grand-Mère.

A La Tuque

La conciliation a échoué dans l'affaire de la Northern Veneer and Plywood. Une dernière séance a eu lieu sous la présidence du conciliateur, mais sans succès. La compagnie refuse toute augmentation de salaire et toute compensation pour la réduction des heures de travail, ce qui équivaut donc à une diminution du salaire hebdomadaire. On prévoit d'ici quelque temps la formation d'un tribunal d'arbitrage pour étudier le différend.

A la Canadian Resins

La conciliation a abouti à un accord au sujet de l'interprétation

Le Service de placement...

(suite de la page 3)

Une autre résolution fut aussi approuvée à l'unanimité, c'est l'amendement immédiat des règlements existants de manière à ce que : premièrement, aucun employeur ne puisse annoncer sous l'autorité du Service national de placement lorsque ses employés sont en grève; deuxièmement, aucun postulant ne soit référé par le Service national de placement à un employeur dont les employés sont en grève. Pour compléter, une autre résolution adoptée à l'unanimité qui se lit comme suit : "Cette assemblée demande que lorsqu'un employeur dont les employés sont en grève décide de congédier un ou plusieurs de ses employés, l'article 39 de la loi leur permette de recevoir des prestations d'assurance chômage".

de la clause sur les heures supplémentaires et sur une nouvelle clause d'ancienneté. A la suite de la ratification de cette nouvelle clause d'ancienneté, deux employés qui avaient été suspendus pour manque de travail depuis de longs mois sont rentrés au service de la compagnie. Une dernière séance de conciliation doit avoir lieu pour les autres griefs en suspens.

A la Grand-Mère Knitting

La conciliation au sujet du renouvellement du contrat a donné à date quelques résultats, mais aucun progrès n'a été réalisé sur les questions d'ordre financier.

A la Grand-Mère Shoe

Le ministère du Travail nous a informé cette semaine que l'arbitrage au sujet du renouvellement du contrat de travail débutera les 5 et 6 juin prochain, sous la présidence du juge Lippé.

A la Belgo

La Fédération a été avertie que la conciliation qui devait avoir lieu mercredi le 28 mai est remise au 6 juin à la demande de la compagnie.

Le syndicat comme on le sait demandera un tribunal d'arbitrage pour le grief survenu aux machines à papier. Le nom de l'arbitre syndical sera connu sous peu.

Samedi soir dernier, au Château de la Mauricie, avait lieu la distribution des trophées aux gagnants des parties de ligue de quilles du moulin. Cette présentation fut suivie d'une sauterie à la suite de laquelle tous se sont laissés en se souhaitant d'être meilleurs l'an prochain. Le syndicat a offert une magnifique coupe à l'équipe gagnante.

A Grand-Mère

La conciliation sur les conditions de salaires a été remise là aussi au 10 juin. Une plainte a été portée par le syndicat au sujet de certains travaux faits le dimanche et qui auraient pu être faits sur semaine. L'on attend la réponse de la compagnie à ce sujet.

A La Tuque

Le syndicat de la Brown Corporation connaîtra sous peu la date des négociations de la convention.

Syndicat de l'hôpital Ste-Thérèse

Le contrat doit expirer sous peu et l'on étudiera la prochaine convention qui sera négociée.

Deux griefs ont été réglés au cours d'une réunion du Comité des relations ouvrières. Il s'agissait d'une mauvaise interprétation d'une clause de la convention et du remboursement de salaire à une employée qui n'était plus au service de l'hôpital.

Les cours de l'École des délégués, organisés par le Conseil central sont terminés pour cette année. Mercredi soir avait lieu le dernier cours de la saison. Ce cours était donné par M. l'abbé Lafontaine, aumônier-adjoint du Conseil central de Montréal, qui a parlé de la doctrine sociale de l'Eglise et de l'esprit des négociations patronales-ouvrières.

A la Wabasso

Le syndicat de la Wabasso annonce, pour éviter toute confusion, qu'il n'a pas signé et ne signera jamais le renouvellement de la convention collective telle qu'elle existe présentement à la Wabasso, sans y apporter d'amendements. Cette déclaration est faite après la parution, dans un journal local, d'une nouvelle selon laquelle la convention collective a été renouvelée à la Wabasso. Il s'agit en l'occurrence du comité de boutique qui réunit quelques-uns des employés de la Wabasso des Trois-Rivières, comité de boutique dont

La S. Rubin repousse la médiation municipale

M. Léo Cadorette, conseiller municipal et président du Comité des Relations industrielles de la Ville de Sherbrooke n'a rencontré chez les propriétaires de la S. Rubin qu'un entêtement total. A son retour à Sherbrooke, il a remis aux journaux la déclaration suivante :

"Je suis revenu de Montréal avec la nouvelle désappointante du refus catégorique de la compagnie de rouvrir les négociations avec ses employés. C'est cette décision que j'ai transmise à M. Gérard Picard, président de la C.T.C.C., après un entretien que M. Albert Rivard, procureur de la Cité, et moi-même avons eu avec M. Moe Levine, gérant de la compagnie Rubin.

"En effet, avant d'aller rencontrer M. Picard, nous sommes rendus chez M. Levine afin de nous enquerir des possibilités de rouvrir des négociations entre les parties.

"Malheureusement M. Levine nous a dit qu'après avoir mûrement réfléchi et discuté de la chose avec les officiers de la compagnie depuis les offres de médiation de la Ville, il en était venu à la conclusion de l'inutilité absolue d'une réouverture des pourparlers, puisque, selon lui, cela n'apporterait pas de solution au problème.

"Il a assuré avoir définitivement mis au point la ligne de conduite qu'il avait à suivre.

"J'avais espéré réussir à faire rencontrer les deux parties en cause, croyant sincèrement qu'elles pourraient en venir à une entente. Cependant certains facteurs, que je ne désire pas commenter ici, sont entrés en ligne de compte, et ont fait rappeler l'affaire.

"J'ai le sentiment d'avoir fait tout ce que j'ai pu, tout ce qui était humainement possible, pour le règlement de cette malheureuse grève. J'ai eu les reproches de certains individus dans cette histoire et je m'attends à en recevoir d'autres. Quant à moi, le seul reproche que je me fais, c'est de n'avoir pas réussi à unir les deux parties.

"Je le regrette pour les ouvriers et leurs familles qui vont souffrir plus que tout autre de cet état de choses."

M. Charles Moreau, président du syndicat, a fait la déclaration suivante :

"Les officiers du syndicat dont le mandat vient d'être renouvelé lors des élections annuelles tenues mercredi dernier, n'ont pas l'intention de modifier leurs demandes sous les menaces de déménagement de la compagnie.

"D'ailleurs ces menaces sont fausses puisque plusieurs des membres de notre syndicat ont reçu ces jours derniers des appels téléphoniques leur demandant de retourner au travail. Tous ceux qui ont été ainsi approchés ont répondu qu'ils ne retourneraient pas avant qu'une convention de travail ait été signée. Plusieurs des plus expérimentés se sont trouvés de l'emploi à Montréal et ailleurs.

"L'épreuve de force économique continue. Il y a deux mois de passés. Les ouvriers sont déterminés à continuer au moins deux autres mois. C'est l'équivalent du temps que la compagnie a fait chômer à ses employés l'automne dernier, alors qu'on avait des contrats militaires. Nous avons subi un chômage forcé pour nous arracher une convention collective aux conditions de la compagnie. Maintenant nous sommes décidés, grâce à l'aide que nous avons reçue et que nous recevrons de tous les travailleurs syndiqués de Sherbrooke, de la région et de la province, à continuer notre arrêt de travail.

"Nous avons rencontré M. Cadorette ce matin au bureau de M. Picard et il a manifesté son désappointement de voir que la compagnie refusait de négocier.

"De notre côté par trois fois nous avons fait des démarches avec le président général de la C.T.C.C., M. Gérard Picard, en plus des rencontres qui ont eu lieu durant 40 jours après les négociations et un arbitrage qui avaient duré sept mois.

"Nous avons même assisté à deux séances en présence du maire de Sherbrooke, M. Emile Lévesque, où les représentants de la compagnie, MM. G.-D. Laviolette et Me Evender Veilleux avaient fait part que la compagnie ne voulait pas modifier sa ligne de conduite.

"Une autre rencontre a eu lieu en présence de l'hon. Johnny Bourque, ministre des Terres et Forêts et des Ressources hydrauliques. La compagnie était alors représentée par MM. Laviolette, négociateur, et Ame J. Wener, gérant local. Le ministre avait même coupé nos demandes en deux et en quatre. Jamais la compagnie n'a daigné répondre à ses propositions.

Journées d'étude à Princeville

Les 19 et 20 avril, les syndiqués du meuble et des salaisons prenaient part à des journées d'études organisées pour eux par le confrère F. Jolicoeur, directeur du Service d'Education de la C.T.C.C.

M. l'abbé P. Laberge, aumônier du Conseil central de Québec et M. F. Jolicoeur, conférenciers invités, ont exposé, tour à tour, les sujets suivants : démocratie syndicale, discipline syndicale et structures syndicales.

Dimanche, M. l'abbé P. Laberge prononça le sermon et les

journées d'études se terminèrent par un banquet au cours duquel M. N. Nadeau, organisateur de la C.T.C.C., a traité du syndicalisme en fonction de la famille. Plus de 175 convives assistaient à ce banquet.

M. l'abbé Maurice Côté, aumônier des syndicats de Princeville, MM. Emilien René, Philippe Poirier et Geo-E. Gagné, respectivement président, secrétaire et agent d'affaires du Conseil central de Victoriaville, ont assisté à ces journées d'études qui ont remporté un franc et réel succès.



"EXPORT"
LA MEILLEURE
CIGARETTE AU CANADA

il semble que le conseiller technique et le procurer soit M. Jean-Marie Bureau, qui cumule ces fonctions avec celles de procureur de la compagnie. Ledit comité de boutique, qui trahit manifestement les intérêts des employés de la Wabasso, s'appelle le Syndicat national catholique des employés du textile des Trois-Rivières mais n'est affilié à aucune fédération ni confédération, ni conseil central. Il s'agit d'un comité de boutique dans tout ce que ce titre a de vilain et de pourri.

FONDÉ EN 1695



de **KUYPER**
Blended
GIN
Distillé au Canada
LA VRAIE SAVEUR DE HOLLANDE